

Commune de DOMAZAN

M. DONNET Louis, maire

à

Présents : Mme CAPELLI Aurélie, Mme CREPEL Christine, M. CROUZET André, M. FABRE Benoit, M. LOUCHE Robin, M. MANGIN Jean-Baptiste, Mme REUTER Dominique, M. SENOT Laurent.

Absents : M. ASTIER François, Mme COLLOMB Valérie, M DIJON Benoit, M. FAYAD Ghassan, Mme GAFFET Muriel, Mme STEEMERS Pascale.

A Domazan le 24/09/2021.

## **Objet : Compte-rendu de la réunion du conseil municipal du jeudi 23 septembre 2021 à 20h30**

Madame, Monsieur, Cher (ou Chère) collègue,

Je vous prie de trouver ci-après le compte-rendu du Conseil du 23 septembre 2021. :

- [Secrétaire de séance : Aurélie CAPELLI](#)

- [Approbation du PV du 20 juillet](#)

- [Commissions communales](#)

- [Finances du 6 septembre](#)

- [Taxe foncière sur le bâti \(délib 2021-732\)](#)

Suite à cette réunion, Monsieur le Maire vous a exposé les dispositions de l'article 1383 du code général des impôts permettant au conseil municipal de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation.

Après avoir débattu des conséquences de la réforme de la taxe d'habitation sur le dispositif d'exonération temporaire de la taxe foncière sur les propriétés bâties à usage d'habitation, et sur avis de la commission visant à maintenir une exonération totale pour les seuls logements financés au moyen de prêts aidés par l'Etat et de fixer le taux d'exonération à 40% pour les autres.

Le Conseil valide cette proposition.

- [Sécurité du 6 septembre](#)

1. Vidéo-protection

Sur avis de la commission Sécurité ayant acté le principe de la mise en place d'un dispositif de vidéo-protection destiné à assurer la protection du centre du village dans un premier temps, conformément aux préconisations regroupées dans le diagnostic réalisé par le Référent Sureté du Groupement de Gendarmerie du Gard, le Conseil valide la nécessité d'une grande vigilance dans la définition des consignes d'exploitation afin de garantir le respect des libertés publiques et privées fondamentales.

Sur ce projet, le Conseil valide les propositions de la commission et les demande de subvention afférente. (délib 2021-733).

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil l'arrêté 2021-092 relatif à ce sujet.

## 2. Utilisation de pièges photographiques

La commission ayant décidé de donner suite au projet d'utilisation de pièges photographiques sur le territoire de la commune afin d'apporter des éléments de preuves pour identifier les auteurs de dépôts sauvages et les personnes qui ne respectent pas la réglementation en matière d'emploi du feu notamment, et ayant également acté le fait que les ASVP exploitent les données issues des caméras et qu'une communication soit faite dans le Se dis Que afin d'informer l'ensemble de la population. Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil l'arrêté 2021-091 relatif à ce sujet.

### - [Garage rue de l'alambic \(délib 2021-734\)](#)

La commission a enfin acté le principe de ne pas négocier à ce stade le prix de vente du local situé rue de l'alambic au-dessous de 28 k€ comme Louis Donnet l'a déjà communiqué à un potentiel acheteur. Ce dernier propose un prix de 25000€. Après échanges, le Conseil, compte-tenu de frais engagés, décide de ne pas descendre en dessous de 27000€.

### - [CCPG \(délib 2021-735\)](#)

Suite à la réception de la délibération de la CCPG relative à la création d'un service commun en matière de commande publique et affaires juridiques, Le Conseil, dans le cadre de ce volet de mutualisation, délibère favorablement sur le choix d'adhésion et sur la signature de la convention soumise. Voir délib DE-2021-044 ci-jointe.

### - [Délibération SMEG : dossier 21-DIS-66 et 21-TEL-29 concernent le chemin St Sylvestre Tr2 \(délib 2021-736 et 2021-737\)](#)

Le Conseil valide le dossier de travaux en relation avec la SMEG sur le secteur du chemin Saint Sylvestre pour sa tranche 2, soumis par Monsieur le Maire.

### - [Délibération Cantine : mise à jour du tarif 2021-2021 pour prestation de repas avec RDG \(délib 2021-738\)](#)

La commune de RDG ayant délibéré sur son tarif applicable au 1er septembre (4€/ repas commandé), le Conseil valide à son tour ce montant.

### - [Délibération Ecole : autorisation de signature du Maire pour convention Plan de Relance \(délib 2021-739\)](#)

Afin d'améliorer les outils numériques de l'école et permettre l'achat de 4 ordinateurs portables, une convention a été soumise relativement au Plan de Relance. Le Conseil autorise Monsieur le Maire à signer cette convention afin de permettre l'obtention de la subvention et l'acquisition de ce matériel.

### - [SMICTOM](#)

Monsieur le Maire présente le rapport 2020 du Smictom à l'ensemble du Conseil. Aucune remarque particulière.

### - [Délibération cession parcelles ZB 234 et 235 au SMEPS \(suite à division ZB68 de 1832m<sup>2</sup> en ZB234 de 1543m<sup>2</sup> et 285 de 289m<sup>2</sup>\) \(délib 2021-740\)](#)

Suite au point fait par Monsieur le Maire sur la régularisation foncière du Réservoir de la Relance, rappelant la division de transférer en cession gratuite au SMEPS, les parcelles 234 et 235 au regard de l'installation du Réservoir appartenant au SMEPS. Le Conseil valide cette cession gratuite au bénéfice au SMEPS.

- Question diverses

- Le Conseil prend en considération les informations de trous/défauts sur les rues de la commune à reprendre afin de traiter ce dossier dans un délai raisonnable.
- Le Conseil porte l'avis d'une vraie volonté politique sur le dossier des violences conjugales et porte sa participation aux assises des violences conjugales du mardi 14 septembre : constat est fait qu'il manque des hébergements d'urgence notamment dans le Gard (2<sup>ème</sup> département le plus touché par les violences conjugales/familiales).
- Evocation d'une piste cyclable pour relier Rochefort du Gard, en lien avec le schéma de mobilité porté par la CCPG.
- Proposition de mise en place d'un panneau d'information pour sensibiliser les nouveaux habitants aux bruits d'un village rural. Le sujet sera abordé lors de la prochaine commission communication.
- L'organisation du repas des voisins qui se faisait habituellement après les vendanges au foyer est validée par le Conseil qui rappelle la possibilité de ce type d'évènement et les obligations légales actuelles à cet effet, à savoir, l'imposition du pass sanitaire.
- Le Conseil prend en considération les défauts des lampadaires sur les routes d'Estézargues afin de traiter ce dossier dans un délai raisonnable.
- Deux devis pour la réfection du mur en pierre du vieux cimetière Rte d'Estézargues sont acceptés par le Conseil, l'un des deux (quasi équivalent en terme de tarif) sera validé et planifié en 2022. Le Conseil valide le principe de ces travaux au regard des devis présentés.
- Concernant les travaux de la maison située au AD213-214, le Conseil souligne la qualité de travail de l'entreprise de maçonnerie « Chevalier ».
- La demande de l'école de musique d'Aramon à participer financièrement aux frais d'inscription des Domazanais est rejetée par le conseil.
- Les travaux de pose des containers enterrés débuteront le 10 ou 11 octobre, la pose le 13 octobre puis à sa suite, intervention d'Eurovia et SolMéditerranée pour le béton désactivé et finition.
- Un problème hydraulique Chemin de St Sylvestre est en cours de réflexion pour y remédier.
- L'inauguration de la salle de Co-working à la Maison de Service Public de Remoulins et son fonctionnement, a eu lieu il y a quelques jours .
- L'intégration des 5 communes au Bureau de la CCPG est actée.